COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 JANVIER 2022

L'an 2022 et le 15 Janvier à 10 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de Gwenael GUILLERME, Maire.
Présents *: Mme GUILLERME Gwenael, Maire, Mme VAILLANT Monique, M. MICHEL Eric, Mme BUSSON Sophie, M. BOURY Pascal, Mme TISON Virginie, M. CADIEU Jimmy, M. COURANT Anthony, Mme LEGAVRE Alexandra, M. MAHUAS Hervé*
Excusée ayant donné procuration *: Mme DEROCHE Rachel à M. BOURY Pascal*
A été nommé secrétaire *: M. CADIEU Jimmy*

PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Préalablement au vote du budget primitif 2022, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2021.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2022 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser Le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2021.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal a :
- autorisé Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non inscrites en autorisations de programme, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et ceci dès le 17 janvier 2022 et jusqu'au vote du prochain budget,
- Dit que le montant et l'affectation des crédits correspondants est la suivante :

BUDGET PRINCIPAL			
Chapitre	**Libellé**	**Crédits ouverts 2021 (BP + DM)**	**Autorisation de crédits 2022 jusqu'au vote du BP 2022**
21	Immobilisations corporelles	80.346,78 €	20.086,69 €
23	Immobilisations en cours	253.287,59 €	63.321,89 €

BUDGET VILLAGE VACANCES			
Chapitre	**Libellé**	**Crédits ouverts 2021 (BP + DM)**	**Autorisation de crédits 2022 jusqu'au vote du BP 2022**
21	Immobilisations corporelles	59.072,56 €	14.768,14 €
23	Immobilisations en cours	81.251,44 €	20.312,86 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	2.300,00 €	575,00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT			
Chapitre	**Libellé**	**Crédits ouverts 2021 (BP + DM)**	**Autorisation de crédits 2022 jusqu'au vote du BP 2022**
23	Immobilisations en cours	30.719,00 €	7.679,75 €

BUDGET LOTISSEMENT DES CHEVRONS			
Chapitre	**Libellé**	**Crédits ouverts 2021 (BP + DM)**	**Autorisation de crédits 2022 jusqu'au vote du BP 2022**
16	Emprunts et dettes assimilées	77.085,00 €	19.271,25 €

FIXATION DU PRIX DE LOCATION D'UN GITE SOLLICITE PAR L'INSECTARIUM

Après délibération, le conseil municipal décide de louer à l'Insectarium de Lizio un gite du 3 avril 2022 au 27 aout 2022 afin d'y accueillir ses différents stagiaires. Ce gite sera loué mensuellement : 285,00 euros, charges en sus.

LOCAL COMMERCIAL, RUE DE LA CROIX CHAUFFAT : RESILIATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE CONCLU AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Mme Le Maire rappelle à l'assemblée l'existence d'un bail emphytéotique conclu avec la communauté de communes pour le local commercial situé sur les parcelles AB 238 et 239. Ce bail a pris effet le 1er juillet 2006 et se termine le 1er juillet 2025.

Un artisan étant intéressé par ce local, la municipalité souhaite en reprendre possession. Lors de la réunion du 16 décembre 2021, le conseil communautaire a accepté la résiliation anticipée du bail emphytéotique à compter du 1er janvier 2022.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte :

- la résiliation du bail emphytéotique au 1er janvier 2022,
- le paiement de la moitié des frais relatifs à la rédaction et à la publication au service des hypothèques de l'acte notarié relatif à l'acte de résiliation. L'acte sera rédigé par Maitre LE BIHAN-LAVIGNAC à Sérent.

LOCAL COMMERCIAL, RUE DE LA CROIX CHAUFFAT FIXATION DU TARIF DE LOCATION 2022

Il appartient désormais à la commune de fixer un tarif de location pour le local commercial, Rue de la Croix Chauffat.
Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal fixe comme suit le prix de location de ce local , cadastré section AB n° 238 et 239 : 300,00 euros par mois, TTC, hors charges.

AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.)

Pour faire suite au nombre restreint de concessions restant disponibles au niveau du cimetière communal, Mme Le Maire rappelle la décision de la municipalité relative à l'acquisition d'une partie de la parcelle AB 187 (parcelle qui jouxte le cimetière existant). Un programme d'études et de travaux sera ensuite nécessaire afin de régulariser l'extension du cimetière.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- approuve le projet pour le montant global estimé à 244.592,00 € H.T.,
- sollicite une subvention au titre de la D.E.T.R. 2022, afin d'aider la commune à financer les dits travaux,
- arrête comme suit le plan de financement de ce projet :

PLAN DE FINANCEMENT				
DEPENSES H.T.		RESSOURCES		MONTANT
Acquisition du terrain	15.000,00	*Etat DETR*	*40%*	97.837,00
Frais Notaire	1.250,00	*Département*	*30 %*	73.377,00
Géomètre	510,00	*Autofinancement*	*30 %*	73.378,00
Etude géotechnique	2.850,00			
Diverses études et suivi de chantier	12.500,00			
Travaux	212.482,00			
TOTAL TTC	**244.592,00 euros**			**244.592,00 euros**

CREATION D'UN CHEMIN PIETONNIER
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.)

En raison du danger représenté pour les piétons , il est envisagé la mise en place d'un chemin piétonnier partant de l'insectarium au 12 Rue du stade pour accéder à l'entrée du sentier botanique et à l'étang du Val Jouin. Son but est de permettre un accès facile et sécurisé à la vallée du Val Jouin puisque l'espace piéton sera séparé de la voie de circulation automobile par des bornes en bois.

Le conseil municipal, ayant approuvé ce projet, sollicite une subvention au titre de la D.E.T.R. 2022, afin d'aider la commune à financer les dits travaux. Le plan de financement s'établit comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT				
DEPENSES H.T.		**RESSOURCES**		**MONTANT**
Réalisation du chemin piétonnier	38.805,00 €	***Etat DETR***	***30%***	11.641,50 €
		Autofinancement	***70 %***	27.163,50 €
TOTAL TTC	**38.805,00 €**			**38.805,00 €**

DECISION MODIFICATIVE : BUDGET INSECTARIUM

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition de décision modificative du budget "Insectarium" .

Recettes Invt	001	Solde d'exécution positif reporté	- 0.01
Dépenses Invt	2157-11	Aménagement matériel industriel	- 0.01

QUESTIONS DIVERSES

- L'assemblée a approuvé le compte-rendu de la réunion du 23 novembre 2021.
- La confiserie PAPO, actuellement installée : Rue des Forges, va aménager dans le local commercial, Rue de la Croix Chauffat (ancienne épicerie). Le bail sera effectif à compter du 1er février 2022. Le local sera laissé gracieusement à disposition de M. Mme ZAHN le temps de l'aménagement, sur la deuxième quinzaine de janvier 2022.
- L'étude du dossier «Lizio au Vert» se poursuit.
- Le conseil municipal acte le principe de la réalisation du sentier nature n° 3 consacré aux plantes. Il est prévu de mettre en place un plan pour les visiteurs ; plan regroupant les 3 sentiers

(Oiseaux, insectes et plantes). Il est à noter que les retours relatifs à ces sentiers sont très positifs.
- Mme Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réalisation d'une cuisine centrale au sein de la communauté de communes. Ce projet ayant été abandonné, elle propose la création d'une commission « Cantine » regroupant des élus et des parents d'élèves du RPI Lizio/Cruguel.
- Un sens unique sera prochainement mis en place au niveau de la Rue de la Croix Chauffat.
- M. EPAILLARD Guy, M. BERNARD Hervé et M. VAILLANT Jean participeront à la commission «Carte Communale», par ailleurs composée de l'ensemble du conseil municipal.